



Avis consultatif du Comité d'éthique de la FFM 2025-09-05 Représentation culturelle de la musicothérapie : Conséquences dans les médias et les institutions

SAISINE 8 : Le/La saisissant.e a **donné** son accord de publication du contenu de la saisine.

Bonjour,
Après avoir lu l'article ci-joint [https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/04/08/les-pratiques-de-soin-non-conventionnelles-au-c-ur-des-derives-sectaires-selon-la-miviludes_6592363_3224.html] , je m'interroge : la musicothérapie est une pratique de soins. Des diplômes sont délivrés en France pour justifier de la formation des musicothérapeutes. Mais tant que la profession n'est pas réglementée, et que des pseudos musico thérapeutes peuvent exercer un peu partout sans crainte, alors comment communiquer auprès des professionnels soignants et des établissements de santé ? Y a-t-il un référentiel éthique pour les musicothérapeutes (je n'ai rien trouvé) ou une charte qui pourrait être utilisée pour faire comprendre que la musicothérapie n'est pas une pratique sectaire ?
Merci pour vos réponses, Bien cordialement,

SOCIÉTÉ - LUTTE CONTRE LES SECTES Les pratiques de soin non conventionnelles au cœur des dérives sectaires, selon la Miviludes La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires met en garde contre l'influence croissante de thérapies alternatives, parfois même au sein de structures hospitalières. Le Monde avec AFP Publié le 08 avril 2025 à 02h03, modifié le 08 avril 2025 à 08h21 - Lecture 2 min La santé reste particulièrement touchée par les dérives de dérives sectaires, et les pratiques de soins non conventionnelles. 2 congrès dans des établissements de santé, une une vague de « psychothérapie », souligne la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes). En 2024, la Miviludes a reçu 4 270 réclamations, soit 12,7 % de plus qu'en 2023 et 11,1 % de plus qu'en 2022. Sur tous les signalements reçus entre 2022 et 2024, la santé et le bien-être ont été au 1er rang (17 %), devant les autres et les spiritualités (15 %), selon le rapport d'activité de l'organisme publié mardi 8 avril. Une préoccupation bien, élevée en 2023, pointé d'ailleurs la santé comme « une des préoccupations majeures ». Alors que les maladies du cancer restent les plus touchées par les dérives sectaires en santé, la Miviludes a également dressé un tableau du développement de pratiques de soins non conventionnelles (PSON) au sein même d'établissements de santé. Souvent associées comme « diaboliques », « complémentaires » voire « alternatives et fondement biologique pour la santé », la grande majorité de ces pratiques « n'a pas été approuvée scientifiquement », souligne-t-elle. Un grand nombre de signalements reçus par l'organisme, renchérit le ministre de l'Intérieur, dénoncent ainsi « la banalisation de ces pratiques au sein des établissements de santé », sans être nécessairement accompagnées de « mises en garde ou d'encadrement médical ».	Risque de substitution à la médecine conventionnelle Alors les valeurs de respect, notamment en cardiologie, « consistent à leur faire des dérivés à caractère sectaire », détaille le rapport. « Aujourd'hui, il est courant de trouver des dérivés de Rethi, de régression ou encore de "soins naturels" dans les établissements de santé », détaille la Miviludes. Le risque principal est pour « la protection de certains patients vulnérables à l'abus des PSON à la médecine conventionnelle, en faisant totalement le tour de la tête », précise l'Institut. En 2024, la Miviludes a obtenu 43 signalements au sujet « santé en 2024 ». Régulièrement « au sein des "sectes" ou des "pseudo" », détaille la Miviludes. « Pour des raisons de sécurité et de santé, les dérivés ne peuvent pas être délivrés par l'État ». D'autres industries concernées « les dérivés d'exercice illégal de la pharmacie, de la diététique, d'inspiration du droit de l'assurance en médecine ». Dans la plupart des cas, les « pseudothérapeutes » préparent un régime alimentaire équilibré, boivent à la consommation de stupéfiants, de soins à base de plantes (lithothérapie) ou d'examen de l'homme « qui supportent l'usage d'outils thérapeutiques » qui contrôlent le diagnostic de cancer, examine la Miviludes. Les personnes victimes de harcèlement peuvent aussi être victimes de ces dérives. La Miviludes évoque ainsi le cas d'une jeune femme victime pour troubles psychiques qui a subi un traitement médicamenteux au profit d'herbes essentielles, « conformément à la doctrine de l'orthodoxie thérapeutique ». Partenariat avec la Ligue contre le cancer Dans le traitement du cancer, l'organisme alerte sur le danger de l'orthodoxie, méthode « qui consiste à faire une cure » et qui a été « faite » pour certains traitements. Pour mieux sécuriser les soins de support proposés aux malades et éviter de pousser les malades, la Miviludes, le ministère de l'Intérieur et la Ligue contre le cancer vont signer mardi une convention de partenariat. Autre sujet de préoccupation de la mission, la promotion précoce de la médecine comme méthode à tout faire des dérives. Les rapports ont gardé intacte des stages de prise « spirituellement conformes », dont l'usage doit dans les plus dangereux consiste à aller sur un terrain spirituel libre et à exercer pendant plusieurs heures, comme dans les mouvements « yin et yin ». « Si il y a actuellement des débats relatifs aux effets du jeûne, notamment intermittent, jeûner n'a pas pour effet de guérir des maladies telles que le cancer. Ce n'est ce que souhaitent certains groupes », précise la Miviludes, ajoutant que des dérives liées à des stages de ce type « ont été signalés à l'autorité judiciaire ». Le Monde avec AFP
--	--

Discussion du Comité d'éthique du 02 septembre 2025

Présents : Jean MATOS - coordonnateur, Armelle DESDOIGTS - référente, Virginie MARECHAL, Thérèse DEWITTE, Nathalie BACONNAIS – GALLAIS, Nathalie RODRIGUEZ - secrétaire de séance.

Excusée : Delphine DHONDT – CAPRON

La discussion a permis de relever les points suivants :

- La question de fond (sécurité des patients) fait écho à d'autres saisines ayant donné lieu à plusieurs Avis du Comité d'éthique, consultables sur le site de la FFM.
- Quelle représentation de la musicothérapie ont les professionnels de santé et les directeurs d'institutions ? La MIVILUDE ?
- Quelle représentation de la musicothérapie ont les médias et la population générale ?
- Jusqu'à quel point ces représentations diffèrent de la réalité professionnelle du musicothérapeute agréé ?
- La représentation culturelle de certains instruments de musique utilisés peut-elle renforcer une représentation ésotérique de la musicothérapie ?
- Comment communiquer sur le cadre de la musicothérapie (démarche de soin) et contrecarrer une représentation erronée ?
- Comment informer les institutions sur la musicothérapie afin de prévenir les pratiques sectaires, défendre le sérieux de la profession et des diplômes agréés par la FFM ?

Avis du Comité d'éthique 2025-09-08 relatif à la saisine 8
Représentation culturelle de la musicothérapie :

Conséquences dans les médias et les institutions

Après discussion le Comité d'éthique de la FFM propose un avis sur la problématique de la représentation culturelle de la musicothérapie et de ses conséquences :

- Une représentation erronée ou imparfaite de la musicothérapie peut engendrer une croyance de pratique sectaire ou de pseudo thérapie.
- Le rapport de la MIVILUDE confirme que la démarche de clarification de la pratique musicothérapeutique ne peut être qualifiée de corporatiste de la part des musicothérapeutes agréés et de la FFM, puisque la musicothérapie bénéficie de preuves scientifiques dans certains domaines de la santé.
- La connaissance par des musicothérapeutes agréés de pratiques sectaires utilisant le son et/ou la musique en cours dans des institutions, légitime leur communication sur le cadre de soins de la musicothérapie auprès de ces institutions, indépendamment de l'exercice de leur pratique en leur sein.
- La création d'une charte éthique permettrait aux musicothérapeutes agréés d'avoir un support à communiquer auprès des institutions.
- La représentation culturelle de la musicothérapie dans la population générale et/ou auprès des professionnels de santé pourrait être diagnostiquée *via un sondage* en vue de l'identifier et de la faire évoluer.

Et invite la FFM à

- Générer une base de données de communication à destination du grand public, des médias, des institutions de santé, et des institutions publiques dont la MIVILUDE ; via les podcasts déjà réalisés (avec l'accord de leurs auteurs) et la création de nouveaux
- Participer à des événements publics, comme des conférences locales gratuites à destination du grand public
- Désigner un interlocuteur auprès des institutions et des médias locaux par groupe région

Le Comité d'éthique se réunira prochainement afin de travailler sur la charte éthique des musicothérapeutes.



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DES
MUSICOTHÉRAPEUTES

ethique@musicotherapeutes.fr